

**Formulaire de déclaration préalable à la participation à un comité de suivi individuel**

|  |
| --- |
| **Analyse de la nature des liens éventuels avec la doctorante, le doctorant, dans une démarche d’auto-évaluation** |
| **A - Liens professionnels et hiérarchiques** |  |
| Avoir un a priori sur le doctorante ou la doctorant en raison de son parcours universitaire |  |
| Avoir ou avoir eu des relations professionnelles ou hiérarchiques conflictuelles ou dégradées avec le doctorant, la doctorante ou sa directrice de thèse, son directeur de thèse ou un membre de l’encadrement |  |
| Être ou avoir été le supérieur hiérarchique de la doctorante ou du doctorant (directeur de composante, directeur de laboratoire, chef de service, etc.) |  |
| **B - Liens intellectuels** |  |
| Avoir été directeur/directrice de thèse ou garant-e/tuteur- tutrice HDR du directeur de thèse ou de la directrice de thèse, ou avoir participé à des travaux de recherche avec le directeur de thèse ou la directrice de thèse depuis moins de cinq ans |  |
| Avoir été directeur/directrice de thèse ou garant-e/tuteur- tutrice HDR du directeur de thèse ou de la directrice de thèse, ou avoir participé à des travaux de recherche avec le directeur de thèse ou la directrice de thèse dans une période entre 5 et 10 ans |  |
| Avoir cosigné une proportion importante des travaux de recherche avec la doctorante ou le doctorant ou le directeur de thèse ou la directrice de thèse(appréciation notamment au regard des pratiques différentes selon les disciplines) |  |
| **C - Liens personnels** |  |
| Avoir un lien proche de parenté avec le doctorant ou la doctorante ou la directrice de thèse ou le directeur de thèse |  |
| Avoir ou avoir eu dans une période récente des liens intimes et/ou affectifs avec le doctorant ou la doctorante ou la directrice de thèse ou le directeur de thèse |  |
| Avoir déjà pris des positions publiques très affirmées au sujet du doctorant ou la doctorante ou de la directrice de thèse ou le directeur de thèse |  |
| Avoir ou avoir eu des relations personnelles conflictuelles ou dégradées avec le doctorant ou la doctorante ou la directrice de thèse ou le directeur de thèse |  |
| **D - Général** |  |
| Etre perçu par des tiers comme remettant en cause l’impartialité du CSI |  |